

expert confort
HABITAT

DAIKIN

2014

Anvolia

Membre du réseau
Expert Confort Habitat Daikin

L'Expert Confort Habitat Daikin, s'engage :

- À être un spécialiste de la pompe à chaleur, formé aux produits Daikin et informé régulièrement de toutes les innovations,
- À réaliser une étude approfondie du logement de chaque client, donnant lieu à une analyse précise de ses besoins,
- À établir gratuitement un devis clair et détaillé sous 8 jours,
- À garantir une installation propre et soignée,
- À apporter une assistance personnalisée et efficace : mise en service de l'installation et contrat de maintenance,
- À proposer un service après-vente réactif.

Par la signature de cette charte, Daikin officialise l'appartenance de votre société au réseau Expert Confort Habitat.

Fait à Nanterre,

Valable du 01/04/2014 au 31/03/2015

Daikin Airconditioning France
Hiroshi Yogo - Président



DAIKIN
Pompes à chaleur - Chauffage - Climatisation